



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0599

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Oullins - Saint Genis Laval - Chassieu - Irigny - Charly - Vernaison - Grigny - Givors - Meyzieu - Jonage - Décines Charpieu - Pierre Bénite**

objet : **Suivi des sentiers métropolitains de randonnée - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0599**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Oullins - Saint Genis Laval - Chassieu - Irigny - Charly - Vernaison - Grigny - Givors - Meyzieu - Jonage - Décines Charpieu - Pierre Bénite
objet :	Suivi des sentiers métropolitains de randonnée - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan des itinéraires de promenade et de randonnée, en lieu et place du Département du Rhône.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de soutenir les actions du Comité départemental de la randonnée pédestre du Rhône (CDRP). Le CDRP est une association loi 1901 investie des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour mission de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires GR®, GRP® et PR, contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les Topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs. Le CDRP dispose d'une équipe sentiers balisage de 70 personnes, d'une équipe de formation aux baliseurs et animateurs de 18 personnes, fédère 48 associations et comprend 3 570 adhérents licenciés dont 2 500 sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre de ses actions 2015, le CDRP a sollicité la Métropole de Lyon pour l'obtention d'une subvention de 3 900 € pour des actions dont les objectifs sont partagés par les deux partenaires.

Le projet proposé consiste à suivre le balisage randonnée notamment sur les secteurs "sud" et "est" du territoire métropolitain et cela permettra de tester différents modes de reporting des dysfonctionnements. L'association propose également une labellisation des sentiers et de participer ainsi à la promotion de la randonnée sur le territoire métropolitain.

Les actions prévues au titre de l'année 2015 concerneront :

Récapitulatif du coût des actions 2015 (en €)			
Thèmes	Total	Autofinancement CDRP	Métropole de Lyon
suivi annuel du balisage	3 500	500	3 000
labellisation de deux sentiers	1 000	100	900
Total	4 500	600	3 900

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 900 € au profit du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) du Rhône pour le suivi des sentiers métropolitains de randonnée,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le CDRP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O3183A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.